

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 septembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/09/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 1

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Daniel ROGER

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Représentés : Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS

Abstentions : 0

Présents non votants : Séverine SAUR

Excusés : Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacqueline MARKOVIC, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents :

Objet: Animation du Groupe d'Action Locale LEADER 2022

Dans le cadre du programme FEADER LEADER 2014-2020, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale.

A ce titre, le Pays bénéficie de crédits d'assistance technique (sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural du Languedoc-Roussillon) pour assurer le travail d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation des opérations LEADER.

Le coût de fonctionnement du Groupe d'Action Locale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 a été évalué à 94 246,43 €, comprenant les frais salariaux bruts chargés des deux agents à temps plein pour l'animation/gestion ainsi que de frais généraux (15 % des frais salariaux).

Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2022 est donc de 94 246,43 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- | | |
|---|-------------|
| – Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER) | 9 424,64 € |
| – Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée | 9 424,64 € |
| – Union Européenne – crédits FEADER LEADER | 75 397,12 € |

Le solde de 0,03 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'opération présentée et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 28 septembre 2021

Le Président,

